

# Questions au Conseiller d'Etat Didier Castella

À la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
(DIAF)



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse  
Freiburger Jagdverband

Pittet Marco

Président de la Commission Ethique & Communication  
Präsident Kommission Ethik & Kommunikation

[marco.pittet@hotmail.ch](mailto:marco.pittet@hotmail.ch)

# 1. Cadre de l'interview

Lors de l'élection au Conseil d'Etat Fribourgeois en novembre 2021, la FFSC a adressé un courriel aux 19 candidats afin de leur poser deux questions :

1. Qu'est-ce que vous évoque « la chasse dans le canton de fribourg » ?
2. Quel est l'avenir de la chasse dans le canton de fribourg selon vous ?

Le but étant de compiler les réponses dans un document et de le faire parvenir aux différentes sociétés de chasse pour que les chasseurs Fribourgeois puissent se faire une opinion des candidats vis-à-vis de la chasse. Quatorze candidats sur dix-neuf nous ont répondu.

Monsieur Didier Castella a été ensuite réélu et continue de diriger la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). La FFSC lui a proposé de faire une interview sur différents thèmes liés à la chasse et cette dernière a été réalisée le 17.02.2022 dans les locaux de la DIAF.

A cette occasion, nous avons offert à M. Castella des saucissons de cerf Fribourgeois et une mue de cerf pour décorer son bureau.

La forme masculine a été choisie pour parler des chasseurs afin de simplifier la lecture. Evidemment, lorsque nous évoquerons « les chasseurs » cela concerne autant les chasseresses et les chasseurs.

## 2. Questions d'introduction

- 2.1 En tant que Conseiller d'Etat, à quel point c'est important pour vous d'avoir un système de chasse de milice dans le canton de Fribourg sur un échelle de 1 à 10 ?

Un tel échelonnage me paraît réducteur. Il est possible d'affirmer que le système de chasse de milice est important et qu'il a toujours été soutenu. A ma connaissance, il n'a jamais été remis en question dans notre canton. Je fais une distinction, et cela me paraît important, entre la chasse de régulation qui est absolument nécessaire pour la préservation des biotopes, la chasse de tradition et la chasse d'espèces protégées dont le statut peut changer en fonction de différents facteurs. Il y a en Suisse des milieux qui combattent la chasse, mais ils ne semblent pas encore très actifs dans le canton de Fribourg.

## 3. Chasse & Politique

- 3.1 Les chasseurs les plus expérimentés disent souvent aux plus jeunes que l'avenir de la chasse fribourgeoise est en péril, que les belles années sont passées. Qu'est-ce que vous avez à dire à ces jeunes chasseurs ?

Je ne partage pas du tout ce point de vue. La chasse dans le canton de fribourg n'est pas en péril et elle est toujours attractive. La Fédération des sociétés de chasse fribourgeoise (FFSC) doit même limiter le nombre de participants à la formation de candidats chasseurs. Il y a une évolution comme dans toute société. Il y a des changements dans les populations de gibier, mais aussi dans la société qui est plus sensible à certains aspects. Par exemple, la période de chasse est plus longue que par le passé, en revanche elle est concentrée de plus en plus sur les espèces qu'il faut réguler.

- 3.2 Certains chasseurs parlent souvent d'une politique de « saucissonnage » de la part du Service des Forêts et de la Nature (SFN). Exemple de l'année passée : interdiction de la chasse du geai, espèce qui n'est absolument pas menacée selon Vogelwarte et dont les prélèvements sont infimes (6 oiseaux en 2020-2021) ou encore la martre et plusieurs canards. Plus anciennement le chevreuil de montagne et le lièvre. Il n'y a plus de chamois attribués dans les districts francs fédéraux ou de bouquetins. Qu'est-ce que vous en pensez ? Comment est-il décidé qu'une espèce chassable en vertu du droit fédéral peut ou ne peut pas être chassée dans le canton de Fribourg, un monitoring scientifique est effectué préalablement ?

Le service ne pratique pas une politique de « saucissonnage » qui aurait pour but de réduire les activités de la chasse. Il y a un travail, en commun avec la FFSC, de simplification des lois sur la chasse qui sont beaucoup trop compliquées. Je soutiens et défends ces démarches.

Les relations entre le monde des chasseurs et le SFN évoluent, je suis conscient qu'il y a un lourd passif mais je tiens à renforcer cette collaboration. Les propositions faites par le SFN se basent sur des connaissances scientifiques qui s'intègrent dans le domaine de gestion de la faune sauvage. Toutes les propositions sont débattues au sein de la commission consultative de la chasse et de la faune où les milieux de la chasse, de l'agriculture et les organisations de protection de la nature sont intégrés. Dans ce cadre-là, de nombreuses mesures ont été prises en faveur de plus de liberté pour la chasse ; ouverture de la chasse au sanglier en été, chasse du sanglier dès le 1<sup>er</sup> septembre avec l'arme à canon rayé, ouverture de plusieurs secteurs à la chasse au sanglier le long des rives du lac de Neuchâtel, suppression d'un maximum d'individu prélevé pour les cerfs, possibilité d'échanger les bracelets pour les chamois, 4 chevreuils attribués si on le souhaite, harmonisation des pratiques avec les cantons limitrophes, tir de nouvelles espèces comme le cormoran, réduction de certaines amendes comme l'erreur de tir sur les cervidés. Nous travaillons continuellement à améliorer les différentes dispositions légales en vigueur.

Nous avons obtenu beaucoup de libertés dans le domaine de la chasse et en contrepartie, nous devons faire quelques compromis avec les organisations de protection de la nature, par exemple le geai des chênes. Cet oiseau est important en termes de biodiversité et contribue à la bonne répartition des chênes. Il est aussi extrêmement peu chassé. J'ose penser que ce n'est pas un gros dommage pour la chasse fribourgeoise. Chacun fait un pas vers l'autre. Mon souhait est qu'au final la régulation se fasse de la manière la plus simple avec les chasseurs. Je respecte la chasse de tradition, mais nous ne pouvons pas occulter le rôle de préservation des ressources naturelles.

### **Et concernant les bouquetins ?**

Le tribunal fédéral a durci les conditions pour effectuer des tirs dans les districts francs fédéraux. Actuellement, il est inenvisageable que la Berne Fédéral nous autorise de tels tirs tant que le niveau des populations reste aussi bas. Il faut comprendre que c'est aussi une façon de préserver l'image de la chasse. Il y a quelques temps un scandale a éclaté concernant les bouquetins dans un canton romand, le thème est alors devenu très sensible. Je pense que les tirs sur des animaux protégés peuvent générer des gros dégâts d'image sur la chasse et sont contre-productifs. Je participe aussi à préserver l'image de la chasse, comme je l'ai dit à plusieurs reprises : elle est nécessaire.

### **3.3 Dans le document « Régulation des populations de lynx » publié par la Commission intercantonal IV en 2018 il est possible de lire :**

*« Une intervention visant à réguler la population de lynx dans un sous-compartiment est possible uniquement si le dernier monitoring atteste une densité d'au moins 1.5 lynx indépendant pour 100 km<sup>2</sup> d'habitat favorable. »*

Dans le « monitoring du lynx dans le canton de Fribourg Hiver 2020-2021 », le Service des forêts et de la nature met en avant une population de 2.64 lynx indépendants pour 100 km<sup>2</sup> et 3.31 pour 100 km<sup>2</sup> d'habitat favorable.

Une intervention n'est cependant pas attendue car il n'y a que peu d'attaques sur des animaux de rentes. Cependant, la densité de population est deux fois plus élevée que ce qui est préconisé dans le document de la Commission intercantonale IV. Comment jugez-vous cette situation ?

Il faut savoir que cette vision est tronquée car le nombre de lynx n'est pas le seul critère. Il y a une somme de critères à remplir pour pouvoir autoriser une régulation du lynx et ces derniers sont fixés par les Commission intercantonal (CI). Aujourd'hui, ces critères ne sont clairement pas remplis pour envisager une intervention sur le lynx. Cependant, si un jour ils venaient à être remplis, je serai le premier à défendre le fait que l'on puisse réguler le lynx dans le respect des conventions intercantionales.

Si la situation est stable sur la base des critères définis par la CI, cela n'enlève en rien au fait que cette population importante soulève des inquiétudes et c'est dans ce sens que nous effectuons une surveillance sur la base de monitoring.

3.4 Dans *La Liberté* du 21 janvier 2022, on pouvait lire :

*« Des Lynx en provenance d'autres régions, par exemple les Carpates, pourraient être réintroduits en Suisse afin d'améliorer la diversité génétique et ainsi diminuer les maladies »* Elias Pesenti.

Cette annonce, vu la densité dans notre canton, a fortement surpris le monde cynégétique fribourgeois. Etes-vous favorable à cette démarche ?

Cette citation n'est pas complète. Il n'y a pas de volonté du SFN de faire de l'introduction de lynx et d'augmenter la population. Cependant, si des problèmes de consanguinité dans les populations venaient à apparaître et qu'il faudrait améliorer la diversité génétique, on pourrait très bien imaginer procéder à des échanges avec d'autres régions. Aujourd'hui, cette mesure n'est pas prévue. Cette décision devrait de toute façon être validée par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV).

3.5 Il serait souhaitable d'avoir plus de transparence vis-à-vis de l'activité des gardes-faune et gardes-faune auxiliaires. Il est souvent reproché qu'on ne connaît pas les quantités de gibier prélevées par les différents gardes ou encore qui sont les gardes-faune auxiliaires. Ce ne sont que deux exemples, mais cela crée parfois une mauvaise entente entre gardes-faune et chasseurs. Comment pouvez-vous intervenir pour améliorer la situation ?

Tous les tirs effectués par des gardes-faune sont répertoriés sur le site du SFN. Il y a une transparence totale de ce côté-là. Il y a souvent un amalgame qui est fait, les gardes-auxiliaires n'ont pas le droit de chasser dans le cadre de leurs activités de gardes-auxiliaires. Ils peuvent être détenteur du permis de chasse, mais dans le cadre de leurs activités de gardes-auxiliaires ils effectuent uniquement des tirs sanitaires ou de prévention des dégâts. Par exemple, ils interviennent la nuit lorsqu'il y a des dégâts sur les cultures. La nuit étant une période pendant laquelle les chasseurs ne peuvent pas intervenir en vertu du droit fédéral.

Nous sommes en train de revoir le cahier des charges des gardes-faune et gardes-auxiliaires. Nous allons changer la structure avec la volonté d'avoir une meilleure coordination. Ensuite, nous sélectionnerons les gardes-auxiliaires. Je m'engage personnellement en faveur d'une totale transparence.

## 4. Pratique de la chasse

### 4.1 Chez nos voisins Bernois et Vaudois, la chasse du renard au terrier a été interdite, quelle est la situation dans le canton de Fribourg ?

La chasse du renard est une chasse traditionnelle et elle est nécessaire pour limiter la propagation des maladies. Elle n'est pas remise en question par le SFN. Il est vrai que cette méthode de chasse connaît quelques détracteurs. Il y a des sensibilités différentes, mais de notre côté elle n'est pas remise en question.

### 4.2 Les chasseurs Bernois et Vaudois ont des autorisations pour aller sur des routes interdites (trafics forestier et agricole autorisés) lors des périodes de chasse, sur Fribourg, on interdit aux chasseurs d'aller/se parquer sur des routes non autorisées. Est-il envisageable, pour des chasses spécifiques, d'autoriser les chasseurs à aller sur des routes interdites ?

Cette question doit être abordée de manière beaucoup plus globale. Elles se pose pour les chasseurs, mais aussi pour d'autres catégories de personnes. Je pense aux cueilleurs de champignons, aux bagueurs d'oiseaux, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite par exemple. Il existe cependant la possibilité de demander aux gardes-faune un accès à certaines routes dites interdites. Si les conditions sont remplies, il peut y avoir des autorisations. Ce serait toutefois contre-productif d'avoir trop de véhicules dans certaines zones et d'engendrer des dérangements de la faune. Ce thème reste ouvert et pourra être discuté à l'occasion.

### 4.3 Dans *La Gruyère* du 21 décembre 2021, on pouvait lire :

#### *Le garde faune auxiliaire blanchi*

*"Il avait été dénoncé par la police pour avoir utilisé un silencieux et avoir transporté une arme chargée dans son véhicule. Le SFN a rappelé que le tir de sangliers par les agents de l'Etat est nécessaire afin de prévenir les dégâts de ces animaux dans l'agriculture. « Les tirs s'effectuent de nuit, avec des appareils de vision nocturne et des silencieux, afin d'assurer tant la sécurité que la tranquillité des habitants et de la faune"*

Est-ce que c'est de bon augure pour la légalisation des réducteurs de sons et des caméras à vision thermique pour aider les chasseurs dans la régulation de la faune ?

Dans le cadre des missions du SFN, nous ne faisons pas de régulation mais de la prévention des dégâts ou des tirs sanitaires. La régulation est le rôle des chasseurs. L'utilisation de ces appareils est interdite au niveau de la législation fédérale. C'est un reproche qui est souvent fait au SFN, mais nous n'avons aucune marge de manœuvre. Il y a déjà eu des tentatives de modification de la loi au niveau fédéral, mais les chambres ont toujours refusé. S'il devait y avoir des assouplissements, nous nous adapterions à la législation fédérale.



4.4 Il y a encore beaucoup d'amendes d'ordre qui sont distribuées à cause de papiers mal remplis de la part des chasseurs. Une application mobile pourrait facilement éviter ce genre de problème. Elle pourrait notamment contenir toutes les informations nécessaires à l'exercice de la chasse et aiderait les chasseurs dans leur mission. Qu'en pensez-vous ?

Un projet a déjà été lancé dans ce sens. Le SFN et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) sommes favorables à ce développement. Nous essayons de le faire avancer, mais le thème de la digitalisation est vaste (plus de 50 millions de Francs dans le budget de l'Etat) et il y a une priorisation des dossiers qui ne dépend pas uniquement de la DIAF. Toutefois, je vous confirme ma volonté de simplifier l'exercice de la chasse grâce à la numérisation.

Je suis d'avis que s'il y a des tricheries, elles doivent être sanctionnées. J'ai plus de compréhension ou de tolérance pour les erreurs, notamment administratives, et j'espère que cette digitalisation pourra régler ce problème.

## **5. Investissement dans les moyens et infrastructures à disposition des chasseurs**

5.1 Le Diana du Lac exploite depuis de nombreuses décennies un stand de tir de chasse dans le district du Lac sur un terrain loué. Les propriétaires ont résilié le contrat de location. Pourriez-vous vous entretenir personnellement avec des représentants de Diana du Lac et les propriétaires, si cela est souhaité ?

Cela reste une mission de la FFSC et des Diana. Ce qui se passe dans le Lac est regrettable, toutefois la situation n'est pas du ressort du SFN, ni du canton. Je suis personnellement intervenu pour trouver des nouvelles solutions, par exemple chez armasuisse pour le site de la montagne de Lussy. Actuellement, nous évaluons la possibilité de développer des synergies entre la chasse, la police et le tir sportif en vue de la construction d'une infrastructure complète de tir à Bulle. Je vous apporte volontiers mon soutien dans les thèmes qui sont dans mon périmètre d'action.

5.2 Les Diana investissent de grosses sommes d'argent pour l'acquisition de drones pour la protection des faons. Ce mode de recherche est très efficace, mais après l'achat des drones, il y a des frais importants de maintenance, voire de remplacement, d'assurance et de formation. Très prochainement nous devons faire une certification des pilotes, (environ 1500.- à 2000.- Fr par pilote). Le montant alloué par l'état pour la protection des faons est très largement insuffisant pour couvrir ces frais. Dans quelle mesure prévoyez-vous de l'augmenter ?

Je suis sensible à l'image de la chasse et je veux la préserver. Le sauvetage des faons est extrêmement bénéfique dans la promotion de l'image de la chasse. Je tiens à saluer l'engagement des Diana. Une convention de prestation est signée entre l'Etat et la FFSC, un montant d'environ 60'000 CHF est reversé du canton à la FFSC. Cette convention arrive à terme en 2023 et doit être rediscutée, il sera alors question de redéfinir les priorités et éventuellement, d'allouer des montants supplémentaires pour le sauvetage des faons. Je dois cependant me confronter à des contraintes budgétaires au niveau cantonal qui imposent certaines limites aux différentes dépenses. Par souci d'équité, nous attribuons des fonds à la FFSC qui les reversent dans les Diana. Je rappelle la possibilité de lever des fonds auprès des communes ou de privés.

5.3 La loi nous oblige à faire des examens de tir (actuellement trisannuels, dans 2 ans annuels). Le stand du Rebe va très probablement fermer, il ne restera que celui de Zollhaus. A la Vounaise dans la Broye il y a un stand de tir (pigeon, lièvre et Rabbit). Il a été approuvé par l'officier de tir. Il faudrait y ajouter une installation pour le tir à balles. Dans quelles mesures le canton peut-il apporter une aide financière de manière général pour les stands de tir ?

La formation des jeunes chasseurs et la formation continue est un domaine où la chasse fribourgeoise excelle et je le salue. Nous soutenons la formation à hauteur de 10'000 CHF par année. Le personnel du SFN y est aussi investi. Nous sommes ouverts à ce genre de demande. Cela doit se faire via une planification financière. S'il n'existe aucune base légale en ce qui concerne un soutien financier pour un stand de tir, en revanche, en créant des synergies avec le tir sportif et la police par exemple, un soutien partiel aux infrastructures est alors possible. Je soutiens ces démarches (comme pour l'armée et Bulle). En travaillant ensemble, nous serons plus forts et bénéficierons de plus de moyens. Vous avez mon soutien dans ce domaine-là. On doit continuer à assurer ce niveau de formation de haute qualité. On ne peut pas se permettre d'avoir des chasseurs mal formés.



## 6. Questions de conclusions

### 6.1 De votre point de vue de Conseiller d'état, selon vous, dans quel domaine les chasseurs fribourgeois excellent et dans quel domaine devrait-il s'améliorer ?

La FFSC est excellente dans la formation. Un travail de qualité est fourni en collaboration avec le SFN. Je salue tout ce qui est réalisé en matière de biodiversité et d'environnement et souligne encore une fois l'engagement des Diana dans le sauvetage des faons. Ces actions permettent de corriger certains stéréotypes qui gravitent autour de la chasse. Les chasseurs s'investissent pour l'environnement et la faune : je les félicite ! Je rappelle la nécessité de la régulation qui est assumée par la chasse, en souhaitant que cette situation demeure durablement.

Nous devons toujours avancer et nous améliorer. Il y a encore passablement de tirs par erreurs sur les chamois et les chevreuils.

Finalement, il y a un point que je souhaite réellement améliorer et je ne m'adresse pas qu'aux chasseurs, mais aussi au SFN. J'essaie de faire en sorte qu'il y ait une meilleure collaboration. Il y a des signaux positifs qui sont apparus ces derniers temps. Il est important de ne pas se considérer comme des adversaires, mais bien comme des alliés et des partenaires. Nous avons tous des choses à apprendre et j'appelle de mes vœux cette recherche de de proximité.